

Le 2 décembre 2011

‘Par dépôt électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3776-2011

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013

Chère Consœur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 30 novembre 2011 concernant la planification de l'audience citée en objet. À ce jour, le GRAME informe la Régie qu'il n'entend pas présenter de moyen préliminaire en début d'audience. Le temps estimé pour la présentation des points importants de sa preuve est de 20 minutes. Mesdames Nicole Moreau et Valentina Poch agiront à titre de témoins ordinaires pour le GRAME.

La soussignée estime à dix (10) minutes le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du panel 1 du Distributeur, et à quinze (15) minutes le temps requis pour le contre-interrogatoire de ses autres panels. Bien qu'il n'ait pas prévu de contre-interroger les témoins des autres intervenants, le GRAME réserve son droit de les contre-interroger si requis. Quant à la durée de l'argumentation finale, la soussignée l'évalue à environ 20 minutes. Bien qu'on préconise une présentation orale, le GRAME ne verrait pas d'objection à déposer son argumentation par écrit si requis.

Enfin, concernant l'annonce du Distributeur à l'effet qu'il ne compte pas présenter de panel sur la preuve portant sur les réseaux autonomes, le GRAME considère qu'effectivement, plusieurs enjeux liés aux réseaux autonomes ont été abordés en séance de travail, le 5 octobre 2011. Le GRAME requiert toutefois la présence d'au moins un témoin pouvant répondre à ses questions portant sur les PUEÉ et les programmes du PGEÉ en réseaux autonomes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)
cc. Les intervenants